



# RESPONSE TO PETITION RÉPONSE À LA PÉTITION

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

PETITION NO./N° DE LA PÉTITION  
412-0614

BY / DE  
Mr. Cash (Davenport)

DATE  
9 décembre 2013

RESPONSE BY THE MINISTER OF NATURAL RESOURCES  
RÉPONSE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

Kelly Block, députée

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

SUBJECT / OBJET

Industrie nucléaire (GE Hitachi)

RESPONSE / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

La société GE Hitachi Nuclear Energy Canada (GEH-C) exploite de façon sécuritaire une usine de transformation du combustible d'uranium sise au 1025, avenue Lansdowne, Toronto (Ontario) depuis plus de 50 ans. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est un tribunal administratif quasi judiciaire indépendant dont les décisions sont fondées sur des faits et des éléments scientifiques et qui délivre des permis d'exploitation uniquement si elle est pleinement satisfaite que l'installation ne représente aucune menace pour la santé et la sécurité de la population canadienne. La CCSN a renouvelé le permis d'exploitation de GEH-C en 2010 pour une durée de 10 ans après une audience publique et en s'appuyant sur les antécédents positifs de GEH-C en matière de conformité, de même que sur la maturité de ses programmes de santé et de sécurité.

À la fin de 2012, suite à la présentation d'informations trompeuses sur la sécurité de l'installation, les résidents et les élus locaux ont commencé à exprimer des préoccupations au sujet de la présence de cette installation de traitement du combustible nucléaire dans leur collectivité. À la demande de monsieur Cash, député de Davenport, et d'autres personnes, la CCSN a tenu une réunion publique de la Commission à Toronto (Ontario), les 10 et 11 décembre 2013. De nombreux intervenants ont mis en doute la sécurité et la surveillance de l'installation de traitement du combustible nucléaire. Les résultats de rapports d'échantillonnage des sols distincts et indépendants préparés par le ministère de l'Environnement de l'Ontario et la CCSN ont été présentés à la réunion. Ces rapports émis par différents organismes gouvernementaux montraient tous clairement que les activités de l'installation GEH-C ne présentaient pas de risques pour la santé associés à la présence d'uranium dans le sol. Pour souligner que l'installation est sécuritaire, le représentant du ministère de l'Environnement de l'Ontario a dit clairement qu'il n'y avait pas de preuves que les émissions atmosphériques de l'installation GEH-C avaient des répercussions mesurables sur la collectivité elle-même et que, pour cette raison, le Ministère n'avait pas besoin d'effectuer d'autres échantillonnages des sols. Le service de santé publique de Toronto, qui a également assisté à la réunion, a dit clairement que l'exploitation de GEH-C ne lui inspirait aucune préoccupation, compte tenu de son examen annuel des rapports de surveillance environnementale de l'installation.

Les réunions ont été tenues à Toronto pour entamer un dialogue ouvert et respectueux avec les membres de la collectivité et leur permettre de participer au processus et de se renseigner sur le rendement en matière d'exploitation de l'installation. Bien que beaucoup de membres du public y aient participé (en deux jours, 82 intervenants ont exprimé leur point de vue et posé leurs questions), cette tentative légitime faite par la Commission pour répondre aux préoccupations de la collectivité a été perturbée par des personnes qui n'y habitaient pas. Ces personnes ont choisi d'interrompre les débats en intervenant au cours des présentations des autres et en intimidant ceux qui n'étaient pas de leur avis, au point que certains participants, y compris des membres du personnel de la CCSN et de GEH-C, se sont senti menacés. Malheureusement, la Commission a été obligée de lever la séance prématurément en raison des perturbations qui rendaient impossible toute discussion harmonieuse. En conséquence, tous les résidents et intervenants n'ont pu présenter leur point de vue. La webémission qui montre les deux jours des réunions, y compris les perturbations et la levée abrupte de la séance, peut être regardée sur le site Web de la CCSN.

À titre d'organisme de réglementation nucléaire, La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La CCSN est également responsable de la diffusion de renseignements scientifiques, techniques et réglementaires objectifs au public et des effets, sur l'environnement et sur la santé et la sécurité des gens, du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Par le biais d'assemblées publiques et des rapports qu'elle prépare et publie, la Commission atteint cet objectif. En outre, au cours de la dernière année, à la demande de la CCSN, l'installation de GEH-C a amélioré son programme d'information publique en mettant plus de renseignements à la disposition des résidents. La CCSN est satisfaite du programme d'information publique et continuera de surveiller sa mise en œuvre.

En conclusion, la CCSN demeure entièrement convaincue que l'installation GEH-C est sécuritaire et se conforme aux exigences réglementaires. Trois organismes gouvernementaux distincts (ministère de l'Environnement de l'Ontario, service de santé publique de Toronto et CCSN) ont conclu que l'installation était sécuritaire. La CCSN continuera à surveiller la conformité réglementaire de l'installation, y compris par l'entremise des rapports annuels sur le rendement de la Commission qui seront présentés publiquement.